



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance



LIGNES DIRECTRICES ET FORMULAIRE
DE MISE EN CANDIDATURE

2013

Canada

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande. Communiquer avec le :

Prix du Premier ministre pour l'excellence
en éducation de la petite enfance
Industrie Canada
Tour Jean Edmonds Nord
300, rue Slater, 20^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Téléphone : **613-946-0651**
Télécopieur : **613-998-0943**
Courriel : **pmaecc-ppmepe@gc.ca**

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web : **www.ppm.gc.ca**.

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec Industrie Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à **droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca**.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N^o de catalogue Iu61-2/2012F
1915-2388

Also available in English under the title *Prime Minister's Awards for Excellence in Early Childhood Education 2013 - Guidelines and Nomination Form*.

**Les premières années de la vie des enfants sont cruciales.
Les éducateurs qui s'occupent des jeunes enfants exercent
une influence qui se fera sentir durant toute leur vie.**

La plupart des enfants se souviennent d'un éducateur qui les a encouragés, leur a donné les moyens d'apprendre et les a poussés à se dépasser, dès leurs très jeunes années. Les Prix du Premier ministre (PPM) pour l'excellence en éducation de la petite enfance rendent hommage aux éducateurs exceptionnels et novateurs de la petite enfance qui excellent dans l'art de favoriser le développement et la socialisation des jeunes enfants qui leur sont confiés et dans l'art d'aider les enfants à acquérir les connaissances de base dont ils auront besoin au cours de leur vie.

Prix

- Jusqu'à 5 certificats d'excellence (à l'échelle nationale), chacun étant assorti d'une prime de 5 000 \$.
- Jusqu'à 10 certificats d'honneur (à l'échelle régionale), chacun étant assorti d'une prime de 1 000 \$.

Les certificats d'excellence sont remis aux 5 meilleurs candidats et les certificats d'honneur sont remis aux 10 meilleurs candidats (à la condition qu'ils respectent les normes d'excellence). Au moins un de ceux-ci (excellence ou honneur) doit être choisi dans chacune des régions suivantes : la Colombie-Britannique, les Prairies, le Nord (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), l'Ontario, le Québec et le Canada atlantique. Par ailleurs, au moins un certificat d'excellence et un certificat d'honneur est décerné au meilleur éducateur de la petite enfance autochtone.

Les primes en espèces des certificats d'excellence sont partagées également entre le lauréat et son établissement d'éducation de la petite enfance (EPE) (identifié sur le formulaire de nomination) pour être dépensées selon les directives du lauréat. Si un éducateur lauréat change d'établissement d'EPE, la portion de l'établissement d'EPE de la prime en espèces est remise à l'établissement auquel le lauréat travaillait au moment de sa nomination. Les primes en espèces des certificats d'honneur sont envoyées directement aux lauréats.

Les primes en espèces peuvent être affectées au perfectionnement professionnel, à l'achat d'équipement, de documents ou d'autres outils destinés à améliorer les activités de développement et les expériences des enfants liées au travail de l'éducateur. Pour



les lauréats d'un certificat d'excellence, une partie des fonds remis à l'établissement d'EPE (jusqu'à 25 p. 100) peut servir à payer les coûts de remplacement pendant que l'éducateur assiste à la cérémonie de remise des prix habituellement tenue à Ottawa.

Hommage rendu aux lauréats

Tous les lauréats reçoivent un certificat, une épinglette des PPM et une lettre de félicitations signée par le Premier ministre.

Les lauréats d'un certificat d'excellence peuvent également être invités à participer à des sessions de pratiques exemplaires et à assister à une cérémonie nationale de remise des prix avec le premier ministre, ou son représentant, habituellement tenue à Ottawa. Si vous recevez une invitation, les frais encourus par les lauréats d'un certificat d'excellence pour assister à la cérémonie nationale de remise des prix seront payés par le programme des Prix du Premier ministre.

Les réalisations des lauréats d'un certificat d'honneur font l'objet de célébrations locales auxquelles participent les enfants, les superviseurs, les collègues ainsi que le député ou les dirigeants locaux, selon la situation.

L'établissement d'éducation de la petite enfance où travaille chaque lauréat reçoit aussi un certificat signé par le Premier ministre, en reconnaissance de l'appui et de la contribution de cet établissement aux réalisations du lauréat.

Promotion

Les réalisations de tous les lauréats sont soulignées tant à l'échelle nationale que communautaire. Les lauréats du certificat d'excellence sont présentés (avec leur permission) dans le document du programme des Prix du Premier ministre intitulé « Modèles de réussite, » disponible à www.ppm.gc.ca.

« *Le fait qu'on me dise que je suis exceptionnelle dans ce que j'ai choisi de faire compte beaucoup pour moi! Je me sens fière et modeste à la fois; fière de cette reconnaissance et de cette affirmation, modeste d'avoir la chance de travailler dans un domaine rempli d'enfants et de familles.* »

Ancienne lauréate

Admissibilité

Au moment de la mise en candidature, au plus tard le **31 mars 2013**, tous les candidats doivent remplir les critères suivants :

- Les candidats doivent être citoyens canadien ou résidents permanents.

- Les candidats doivent consacrer au moins 2,5 jours par semaine à l'éducation et aux soins de la petite enfance.
- Les candidats doivent avoir terminé et réussi un cours de formation en éducation et en soins de la petite enfance tel que : (veuillez joindre une copie du certificat de formation avec le formulaire de mise en candidature) :
 - › un certificat ou un diplôme en éducation et en soins de la petite enfance;
 - › un certificat officiel de compétences en éducation de la petite enfance de la province ou du territoire où le lauréat travaille; ou,
 - › une preuve de réussite d'un programme de formation en garderie en milieu familial.
- Les candidats doivent travailler à temps plein (au moins 2,5 jours par semaine) dans un établissement canadien autorisé d'éducation de la petite enfance (conformément aux règlements provinciaux ou territoriaux). ***Cette exigence ne s'applique pas aux candidats qui travaillent dans un centre du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, qu'il soit situé dans une réserve ou non, ou dans un établissement d'éducation de la petite enfance situé dans une réserve où les permis provinciaux ne sont pas exigibles.*** Les candidats doivent avoir travaillé pendant au moins trois ans dans un établissement autorisé d'éducation de la petite enfance à la date limite de soumission des mises en candidature (le 31 mars 2013).

Note : Si l'établissement autorisé perd son autorisation entre la nomination et la présentation du prix, le programme des Prix du Premier ministre se réserve le droit de retirer cette candidature. Si l'admissibilité d'une nomination est compromise ou change (p. ex., à cause de la perte d'une autorisation, de la fermeture d'un établissement ou de la mauvaise conduite professionnelle) l'auteur de la mise en candidature ou le candidat a la responsabilité d'informer par écrit le programme des PPM du changement de situation. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Code de conduite des lauréats des PPM à l'adresse www.ppm.gc.ca.

Les candidatures à titre posthume ne sont pas acceptées.

Les Prix du Premier ministre visent à souligner l'ensemble des réalisations d'un éducateur en particulier ou **d'une équipe comptant au plus trois éducateurs**. Le programme n'a pas pour objet de reconnaître les réalisations de tout un établissement d'éducation de la petite enfance ou de son personnel. Les primes en argent sont partagées également entre les membres de l'équipe.

Les éducateurs qui ne sont pas admissibles à ce prix pourraient être admissibles au Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement. Pour obtenir une copie des lignes directrices, visitez www.ppm.gc.ca, envoyez un courriel à pmaece-ppmepe@gc.ca, ou téléphonez au 613-946-0651.

Mise en candidature d'équipe

La mise en candidature d'équipe vise les réalisations d'une équipe composée d'au plus trois éducateurs. Chaque membre de l'équipe doit répondre aux critères d'admissibilité décrits précédemment. Une mise en candidature d'équipe doit faire état d'une **collaboration véritable**, et non seulement d'un ensemble de réalisations individuelles. Le texte de mise en candidature doit décrire les efforts de collaboration des membres qui répondent à chacun des critères de sélection.

Lorsqu'un directeur de centre fait partie de l'équipe, il doit consacrer activement au moins 2,5 jours par semaine à l'éducation et aux soins à la petite enfance.

Les lettres d'appui peuvent viser les réalisations d'un ou de plusieurs membres de l'équipe.

Note : Les restrictions relatives au nombre de pages du texte de mise en candidature et aux lettres d'appui sont les mêmes qu'il s'agisse d'une mise en candidature d'équipe ou d'une mise en candidature individuelle. Ne pas soumettre une candidature séparée si l'éducateur fait partie d'une équipe. Il faut cependant veiller à fournir pour chaque candidat une attestation de sa formation en services d'éducation et de soins à la petite enfance, une attestation de son expérience et une copie du permis d'exploitation de chaque centre d'EPE (s'il y a lieu).

Auteurs des mises en candidature

L'auteur d'une mise en candidature peut être une personne ou un groupe de personnes qui a été un témoin direct des réalisations du candidat (p. ex., le parent d'un enfant pris en charge, un superviseur ou un autre éducateur). Toutefois, les mises en candidatures autonomes et les mises en candidatures dont l'auteur est un membre direct de la famille du candidat ne seront pas admises.

« C'est un grand honneur pour moi d'être mise en compagnie de tant d'excellents professionnels... Cela m'a donné l'occasion de parler de mon travail, de souligner l'importance de soutenir l'éducation de la petite enfance. »

Ancienne lauréate

Renouvellement d'une mise en candidature

La candidature des lauréats d'un certificat d'honneur peut être présentée de nouveau lors des années subséquentes, mais seulement pour un certificat d'excellence; les anciens



lauréats ne peuvent recevoir un deuxième certificat d'honneur. Les candidatures qui n'ont pas remporté de prix peuvent être présentées de nouveau. Dans tous les cas, la trousse de mise en candidature doit être complète et à jour et comprendre les lettres d'appui rédigées pendant la période courante des mises en candidature. Les lauréats qui ont déjà reçu un certificat d'excellence ne sont pas admissibles.

Sélection des lauréats

Après un premier tri fondé sur les critères d'admissibilité, les textes de mise en candidature et les lettres d'appui sont soumis à l'évaluation d'un comité de sélection composé d'intervenants et de praticiens des services d'éducation et de soins à la petite enfance de partout au Canada. Pour consulter la liste courante des organismes représentés à ce comité de sélection, veuillez visiter notre site Web à www.ppm.gc.ca.

Les trousse de mise en candidature sont évaluées et classées par le comité de sélection en fonction de la mesure dans laquelle elles répondent aux critères de sélection. On présente ensuite la liste finale de recommandation des meilleurs candidats au Premier ministre.

Critères de sélection

Les lauréats sont choisis en fonction de leurs méthodes innovatrices, de leur capacité exceptionnelle à stimuler le développement des enfants qui leur sont confiés et de leur engagement à l'égard du développement des enfants et de la profession d'éducation et d'accueil de la petite enfance. Les travaux et les pratiques exemplaires peuvent étayer une candidature, mais les candidats sont jugés selon l'ensemble de leurs compétences d'éducateurs.

Pour choisir les lauréats, le comité de sélection cherche des **preuves concluantes (exemples concrets et explicatifs)** de l'apport exceptionnel des candidats dans les **quatre domaines** décrits ci-dessous.

1. Soutien au développement de l'enfant

Le texte de mise en candidature doit décrire et démontrer comment l'éducateur offre aux enfants des activités quotidiennes qui favorisent leur développement physique, affectif, social et cognitif, ainsi que le développement de leurs valeurs et de leur créativité, par exemple :

- en optimisant le développement particulier de chaque enfant;
- en encourageant les enfants à approfondir leurs intérêts et à participer;
- en offrant un milieu d'apprentissage stimulant et attrayant pour tous les enfants;
- en établissant et en maintenant des rapports chaleureux, empreints de sollicitude et de souplesse avec chacun des enfants et avec le groupe d'enfants;

- en évaluant les aptitudes, les habiletés, les intérêts et les besoins des enfants par l'observation; et,
- en faisant appel à des méthodes exemplaires propices au développement.

2. Innovation

Le texte de mise en candidature doit décrire et donner des exemples concrets que l'emploi, par l'éducateur, de méthodes innovatrices et créatrices pour stimuler et soutenir le développement des enfants, tels que :

- en piquant et en retenant l'intérêt des enfants;
- en explorant des idées nouvelles et différentes avec les enfants;
- en reconnaissant les besoins particuliers des enfants et en s'y adaptant (comme leurs besoins sur les plans physique, affectif, social, cognitif et de la créativité);
- en reconnaissant et en intégrant au milieu d'apprentissage diverses perspectives économiques, culturelles, linguistiques et régionales;
- en respectant la langue maternelle et le patrimoine culturel de l'enfant, et en en faisant la promotion;
- en intégrant au milieu d'apprentissage des activités et des événements de la vie quotidienne des enfants; et,
- en intégrant au milieu d'apprentissage des activités et des événements internationaux, nationaux, locaux et communautaires.

3. Engagement auprès des parents, des familles et de la collectivité

Le texte de mise en candidature doit décrire et donner des exemples concrets des efforts que déploie l'éducateur pour faire participer les parents, les familles et la collectivité à l'éducation et à l'accueil des enfants, tels que :

- en établissant et en entretenant des liens ouverts et de coopération avec la famille de chaque enfant;
- en encourageant la participation active des parents, des familles et de la collectivité à l'apprentissage des enfants;
- en établissant et en employant des méthodes novatrices pour faire participer les parents et les familles, et pour les soutenir;
- en faisant la promotion de liens ou de partenariats dans la collectivité afin de soutenir ou de compléter les activités d'apprentissage des enfants; et,
- en établissant ou en entretenant des liens avec d'autres intervenants du milieu de l'éducation de la petite enfance (p. ex., des collègues) ou avec d'autres services communautaires destinés aux enfants.

4. Engagement et leadership dans le domaine

Le texte de mise en candidature doit démontrer le perfectionnement continu de l'éducateur ainsi que son engagement envers l'amélioration du domaine de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance et envers le perfectionnement des compétences des autres membres de la profession, par exemple :

- en entreprenant continuellement son épanouissement personnel et professionnel et ses connaissances;
- en organisant ou en offrant des cours de perfectionnement, des ateliers ou d'autres activités de perfectionnement;
- en élaborant et en diffusant du matériel, des ressources et des pratiques exemplaires didactiques;
- en offrant l'appui ou la formation à d'autres experts dans le domaine (par exemple encadrement ou formation d'étudiants);
- en encourageant ou en contribuant à la création d'un esprit d'équipe au sein du milieu d'éducation de la petite enfance; et,
- en participant activement au sein d'un organisme professionnel, d'un réseau ou d'une association reliée à l'éducation.

Modalités de mise en candidature

Après avoir choisi un éducateur ou un groupe d'éducateurs exceptionnel, préparez une trousse de mise en candidature en suivant les lignes directrices et la liste de vérification fournies.

- Chaque trousse de mise en candidature doit comprendre une copie complète du formulaire ci-joint de mise en candidature aux Prix du Premier ministre. Vous pouvez aussi télécharger ce formulaire de l'Internet (www.ppm.gc.ca).
- Le formulaire doit être signé par le candidat et l'auteur de la mise en candidature, ainsi que par le superviseur du candidat, le cas échéant.
- S'il y a plusieurs candidats, veuillez photocopier le formulaire et en remplir un pour chacun d'eux.
- Si plus d'un dossier de mise en candidature est reçu pour un éducateur, les personnes qui soumettent sa candidature doivent réunir ces dossiers en un seul.

Date limite

Les dossiers de mise en candidature doivent être postés et affixés d'un timbre dateur au plus tard le **31 mars 2013**.



Assemblage du dossier de mise en candidature

LONGUEUR : Votre dossier de mise en candidature ne doit pas compter plus de 20 pages.

FORMAT : Les documents doivent être dactylographiés à double interligne. Le texte doit être tapé avec une police d'au moins 10 points sur des feuillets de 8½ sur 11 pouces. Pour faciliter la reproduction, veuillez imprimer uniquement au recto des feuilles.

PRÉSENTATION : Une présentation fantaisiste peut attirer certainement l'attention sur votre trousse de mise en candidature. Malheureusement, les membres du comité de sélection ne la verront pas. Nous vous recommandons par conséquent de vous en tenir à une présentation simple.

RELIURE : Pour en faciliter la reproduction, veuillez ne pas relier votre trousse de mise en candidature.

COPIES : N'envoyez qu'une seule copie originale par courrier ou par télécopieur.

Conseils pratiques sur la préparation d'un texte de mise en candidature

Un dossier de mise en candidature efficace décrit les réalisations exceptionnelles du candidat et explique clairement pourquoi il mérite de recevoir l'un des plus prestigieux prix canadiens décernés aux éducateurs de la petite enfance. En tant qu'auteur du dossier, vous « peignez un portrait » des réalisations du candidat à l'intention du comité de sélection qui étudiera de nombreuses candidatures; les renseignements doivent donc être convaincants et doivent fournir plusieurs exemples concrets appuyant chacun des quatre critères de sélection.

Bien que les mises en candidature autonomes ne soient pas acceptées, les auteurs des mises en candidature sont invités à consulter le candidat au moment de la préparation du texte de mise en candidature.

Suivez les critères établis dans les lignes directrices de mise en candidature. Donnez assez de détails dans chacune des quatre catégories de sélection. Organisez votre texte de façon à utiliser les mêmes titres.

Fournissez des exemples et des détails concrets pour démontrer la manière dont le candidat satisfait aux critères de sélection, et expliquez les effets qu'ont les activités de l'éducateur. Décrivez tous projets spéciaux ou activités particulières, sa philosophie, les milieux exceptionnels dans lesquels il travaille, ou encore les réactions des enfants, les résultats ou les réalisations qui font du candidat un éducateur exceptionnel.

Concentrez-vous sur les réalisations globales du candidat. Démontrez qu'il connaît à fond tout son travail, et non uniquement un projet particulier. Décrivez aussi les activités auxquelles le candidat participe pour appuyer le développement des enfants dont il ou elle s'occupe, le milieu dans lequel il ou elle travaille, ses collègues ainsi que les services d'accueil et d'éducation à la petite enfance qu'il ou elle fournit (travail de bénévolat, perfectionnement professionnel, événements sociaux et autres).

Consultez la liste de vérification à la page 10 pour vous assurer que toute l'information nécessaire est incluse.

Veillez faire parvenir les dossiers de mise en candidature à l'adresse suivante :

Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance
Industrie Canada
Tour Jean Edmonds Nord
300, rue Slater, 20^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Télécopieur : 613-998-0943

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec nous par courriel à pmace-ppmepe@gc.ca, par téléphone au 613-946-0651, ou visitez www.ppm.gc.ca.

Remerciements

À titre de partenaires des Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance, Industrie Canada, Santé Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et l'Agence de la santé publique du Canada remercient chaleureusement tous les intervenants, les experts, les praticiens et les représentants gouvernementaux qui ont offert leurs conseils en vue de la création de ce programme. De nombreux organismes et individus du domaine de l'éducation de la petite enfance prennent aussi part au processus de sélection des candidats. Le programme ne pourrait pas exister sans la participation de ces bénévoles. La liste des organismes participants se trouve dans le site Web du programme, à l'adresse www.ppm.gc.ca.

Liste de vérification

Pour faciliter votre préparation de la trousse de mise en candidature et aider le bureau des PPM, vous pourriez joindre cette liste de vérification à votre trousse de mise en candidature.

- Copie complète de cette liste de vérification** (une page)
- Signature du formulaire de mise en candidature** (deux pages)
- Copie du permis d'exploitation du centre d'éducation et d'accueil à la petite enfance** tel que défini dans les règlements du gouvernement provincial ou territorial si c'est approprié (une page)
- Attestation de la formation du candidat en services d'accueil et d'éducation de la petite enfance** telle que la copie d'un diplôme universitaire, d'un diplôme ou d'un certificat indiquant que le candidat a terminé et réussi le programme de formation (une page)
- Attestation de l'expérience du candidat**
Lettre de l'employeur confirmant que le candidat a travaillé au moins pendant trois ans dans un centre autorisé d'éducation ou de garde de la petite enfance (une page)
- Texte de la mise en candidature** (deux pages par critère de sélection, maximum huit pages)
Note : Si le texte fait plus de huit pages, à double interligne, l'auteur sera invité à le réduire.
- Lettres d'appui** (trois lettres requises, maximum deux page chacune)
Note : Si plus de trois lettres sont soumises, seulement les trois premières seront mises de l'avant au comité de sélection.
Les lettres ne doivent pas dépasser deux pages et elles doivent être signées par leur auteur. Ces lettres devraient témoigner de l'excellence et des réalisations du candidat à l'égard de l'un ou de l'ensemble des quatre critères de sélection. Pour éviter la répétition, demandez aux auteurs de mettre l'accent sur un ou deux aspects particuliers qui rendent l'éducateur exceptionnel. Ces lettres peuvent venir de quiconque est en mesure d'offrir un témoignage direct des réalisations du candidat; toutefois, les lettres de parents, d'enfants, de collègues et d'associations professionnelles démontrent particulièrement bien l'influence du candidat dans son milieu. Les auteurs doivent rédiger ces lettres d'appui au cours d'une période qui ne précédera pas de plus de six mois la date limite de soumission des mises en candidature. Les lettres doivent comprendre les coordonnées de l'auteur tel que l'adresse postale et le numéro de téléphone.